

par rapport aux présences. Mme Widmer est finalement présente pour la Ville de Genève. Mmes Comment et Thorel sont là pour le GAPP et Mme Capeder rejoindra ultérieurement le groupe pour une partie de la journée.

F. Wittwer a aussi le plaisir d'accueillir M. Cattani, directeur de l'établissement scolaire des Avanchets.

Toutes les personnes annoncées sont pour le reste présentes aujourd'hui.

Chacun a reçu le plan de travail de la journée, qui sera l'occasion de faire un point de situation et une synthèse des différents travaux de la commission (y compris des enquêtes du SRED) et de dégager un certain nombre de tendances. M. Goldschmid donnera un bref compte rendu des séances organisées avec des partenaires directement concernés par la réorganisation des horaires scolaires mais pas représentés au sein de la commission HHS: consulats, milieux religieux, milieux économiques et professionnels, etc.

Il conviendra ensuite de passer à l'examen et à la discussion sur les critères à retenir dans l'élaboration des nouveaux horaires. Ces critères conduiront, en fonction de leur importance respective, à la sélection progressive des modèles d'horaire.

M. Wittwer rappelle que **l'objectif de cette journée d'étude** est de parvenir à sélectionner 1, 2 éventuellement 3 modèles d'horaire à soumettre à la consultation formelle qui sera vraisemblablement lancée dès janvier 2010.

M. Beer a rencontré M. Mermoud, nouveau président de l'Association des communes genevoises, pour un point de situation. Une séance d'information est par ailleurs prévue en janvier avec l'ensemble des représentants des communes genevoises sur le dossier des horaires scolaires et parascolaires.

1. Intervention de M. Charles Beer, Conseiller d'Etat - Echanges

M. Beer tient en préambule à remercier toutes les personnes présentes du temps qu'elles prennent pour participer à cette commission. Au lendemain des élections, il tient à souligner que l'importance du défi à relever pour le système éducatif prend plus que jamais de l'ampleur pour les années à venir. L'importance des travaux à conduire sur le plan de la politique éducative est à relever, même s'ils sont peut-être moins cités que d'autres, notamment dans les médias, dès lors qu'ils demeurent en dehors des conflits politiques.

Modifier l'horaire scolaire n'est pas la moindre des réformes. L'on s'attaque ici à l'élément le plus structurant de la société, dont dépendent la vie quotidienne des enfants, des enseignants, des parents et des différents milieux professionnels et associatifs. Les interrogations portent sur bien des éléments, mais tout particulièrement sur la question de la dotation horaire qui apparaît à Genève en sa défaveur par rapport aux autres cantons, surtout en ce qui concerne l'enseignement primaire. Certains cantons également concernés par cette problématique, dont Neuchâtel, ont déjà pris la décision d'augmenter leur dotation horaire; Genève se trouve donc dans une situation particulière.

M. Beer tient une fois encore à rappeler l'absolue nécessité, tant pour le DIP que pour le Conseil d'État, d'augmenter cette dotation horaire d'enseignement. Cette exigence n'est pas en discussion. Reste maintenant à fixer les contours de cette augmentation, en termes qualitatif et quantitatif. Il est important, poursuit **M. Beer**, de ne pas entrer de façon trop échelonnée dans le processus d'harmonisation; Genève doit être en mesure de relever ce défi notamment par la modification de l'horaire scolaire. Il conviendra de donner à ce débat et à la suite des travaux l'ampleur et la légitimité nécessaires en regard de l'impact

politique et de la nécessité d'ouvrir un débat démocratique, s'il est suggéré. **M. Beer** dit être parvenu à dégager au sein du Conseil d'État l'idée d'un projet de loi fixant les horaires scolaires. C'est dire l'impatience qu'il a de connaître les résultats des travaux et les propositions de la Commission HHS. Entre ces conclusions et avant d'entrer dans le processus législatif devant conduire à l'élaboration d'une loi, un certain nombre d'options fondamentales devront ainsi être dégagées : il appartient à la commission de les proposer. **M. Beer** prend une fois encore devant l'assemblée ici réunie l'engagement de consulter l'ensemble des milieux concernés sur les deux options qui seront dégagées. Il n'est en effet pas possible de modifier l'horaire scolaire sans prendre l'avis de tous les partenaires naturels (parents, enseignants, communes) et aussi de tous les autres (milieux du sport, de la culture, des langues, de l'économie, etc.). Ce sont là des précautions indispensables pour trouver un nouvel équilibre et répondre aux exigences scolaires. **M. Beer** termine son introduction en rappelant que le cap temporel à tenir est celui de la rentrée 2011.

Cl. Howald souhaite savoir comment le projet de loi va s'articuler, aussi bien sur le fond que sur la forme, avec le contreprojet à l'initiative radicale sur l'accueil continu.

M. Beer précise que l'idée admise par l'ensemble des partis au niveau de la Commission de l'enseignement, de l'éducation et de la culture porte sur le fait qu'il ne s'agit plus de fixer dans la loi - et même la Constitution - l'horaire pour le parascolaire (ce que prévoyait l'IN 141). Les députés ont maintenant reconnu la priorité de définir d'abord l'horaire scolaire, sans lequel il est impossible de définir un véritable horaire pour le parascolaire. Du point de vue du calendrier, les caps fixés sont pour lors tenus. Le Conseil d'État dispose d'une certaine marge de manœuvre pour assurer une simultanéité dans l'introduction des deux objets. Tous les partenaires sont d'accord avec cette nécessité de concordance.

Cl. Dupanloup évoque la consultation qui s'adressera directement aux partenaires concernés, pour souligner que les milieux économiques sont un partenaire important. Il se demande dans quelles circonstances une concertation avec ces différents milieux pourrait intervenir, surtout pour avoir une perception des possibilités de mobilité relatives à l'horaire professionnel des parents.

M. Beer relève que le monde professionnel a ses propres règles de fonctionnement. Le lieu privilégié pour la discussion est le conseil interprofessionnel pour la formation (CIF), qui a été saisi de ce dossier. L'UAPG, la CGAS et la Chambre de Commerce seront ainsi directement consultés. Un travail important consistera ensuite à dégager de façon synthétique les retours de la consultation, de manière à rendre lisible et compréhensible les orientations sur lesquelles le Conseil d'État se prononcera.

M. Beer tient, avant de quitter l'assemblée, à répéter son impatience de découvrir les résultats des travaux de la Commission; il réitère également ses remerciements à toutes les personnes présentes pour leur implication dans ce processus.

2. Brèves présentations des synthèses des travaux de la commission HHS, des contacts avec des partenaires/prestataires hors commission HHS, de l'enquête du SRED

- **Présentation des synthèses des travaux de la commission HHS**
(document distribué en séance)

P. Hess dit avoir résumé dans ce document l'essentiel des points discutés et des enjeux relevés dans le cadre des 7 séances de la commission. Il n'entend pas commenter dans le détail l'ensemble des diapositives, du fait que les personnes présentes disposent du document sous format papier. Ce document doit pouvoir être utilisé dans le cadre des différents groupes de travail.

P. Hess dit avoir essayé, sur la base des PV de séances, de mettre en exergue les points et avis marquant et de donner un certain nombre d'éléments chiffrés sur les élèves concernés par l'intervention des différents partenaires.

Il rappelle la **mission principale** de la commission qui a 8 mois pour élaborer différents modèles d'augmentation de la dotation horaire d'enseignement dans la scolarité obligatoire.

Il évoque **trois balises constantes** pendant les travaux et qui ressortent des interventions de chacun: les besoins des enfants/élèves, leur "bien être" et les rythmes biologiques; les exigences et contraintes de l'organisation des familles; les exigences et contraintes d'une organisation harmonisée des activités scolaires et extrascolaires.

Il attire l'attention de l'assemblée sur un certain nombre de **points à mettre en exergue**, relatifs au DIP puis aux interventions respectives du GAPP, de la CIIP, de la SPG, du Professeur Testu, du GIAP, de la FAS'e, du SLJ, de l'AGS, de l'ARA, des milieux culturels et enfin de la FEGM.

L'essentiel est que ce mémo constitue un outil utile aujourd'hui.

P. Hess invite les membres de la commission à lui faire part d'éventuelles corrections ou d'avis importants qui auraient été oubliés dans ce document.

- **Présentation des synthèses des contacts avec des partenaires / prestataires hors commission HHS**
(document distribué en séance)

Cl. Goldschmid donne en préambule quelques **considérations générales** sur les partenaires extérieurs à la Commission, avec lesquels la discussion est parfois allée au-delà des horaires scolaires; les points évoqués dans la présentation touchent toutefois très directement à ces horaires.

Cl. Goldschmid fait état des **points de vue respectifs** de la SPPE, des communautés religieuses, de la commission de la famille, de langue et culture d'origine: italien, turc, latino-américain, japonais, portugais. Il précise que la communauté portugaise est celle qui marque le plus d'inquiétudes à un changement d'horaire scolaire. Il relève par ailleurs la satisfaction de la communauté israélite face à ce choix de ne pas remettre en question le congé du samedi matin. Il poursuit son exposé en évoquant l'avis des écoles privées, du mouvement populaire des familles, de la petite enfance et enfin du conseil interprofessionnel pour la formation.

- **Présentation des synthèses des travaux du SRED**
(document distribué en séance)

Mme Pecorini rappelle le **mandat** qui a été adressé au SRED, avec deux objectifs fixés: dégager des tendances générales concernant l'aménagement du temps scolaire et extrascolaire compte tenu des changements à venir (augmentation de la dotation horaire); dégager des faits et conseils pertinents concernant les effets de différents horaires scolaires sur les rythmes d'apprentissage des enfants.

L'objectif de cette synthèse, poursuit-elle, est de mettre en évidence quelques points forts propres à chacun des scénarios d'horaire scolaire

(proposés aux principaux acteurs enquêtés, selon les recherches en chronobiologie et chrono psychologie).

La présentation commence par quelques rappels historiques autour de l'horaire scolaire à Genève et de ses principales modifications.

Mme Pecorini poursuit son exposé par un rappel de la démarche adoptée puis elle passe en revue les trois scénarios au regard des acteurs (parents d'élèves du primaire et prestataires d'activités scolaires) et de la recherche scientifique (recherche en chronobio-psychologie).

Elle termine par quelques considérations générales relatives à la conciliation entre vies familiale et professionnelle et à la situation de l'enfant.

3. Analyse et validation des critères et priorités à respecter pour l'aménagement des horaires scolaires

F. Wittwer commente brièvement les différents critères (cf. document distribué) en précisant qu'ils ne sont pas listés dans un ordre de priorité. Le but consiste à les valider et vérifier ensuite dans quelle mesure ces différents critères sont pris en compte en fonction des différents modèles d'horaires proposés.

1. **Augmentation du temps d'enseignement:** aucune décision définitive n'a été prise s'agissant de l'ampleur du temps prévu pour cette augmentation. En partant conventionnellement de la réalité actuelle des élèves du cycle moyen, cette augmentation sera en principe de 4 périodes hebdomadaires. L'on passerait ainsi de 1300 minutes hebdomadaires actuelles, décomposées en 20 périodes de 45 minutes et 8 périodes de 50 minutes à 1440 minutes (soit 32 périodes de 45 minutes).
2. **Horaires-blocs** pour les 11 années de scolarité obligatoire: une disposition d'Harmos stipule que les élèves doivent, durant toute leur scolarité obligatoire, commencer l'école à peu près en même temps le matin, avoir une pause de midi à peu près identique et terminer les cours à peu près en même temps l'après-midi.

A. Thorel en déduit que les cycles d'orientation devront donc modifier leurs horaires en conséquence, ce à quoi **F. Wittwer** répond que les cycles sont généralement plus éloignés du domicile des élèves et de plus tributaires des transports publics, ce qui justifie quelques variations d'horaire (10-15 minutes) en début et en fin de demi-journées, tout en considérant que le principe des horaires blocs est respecté. Par ailleurs, au CO les horaires peuvent varier selon les jours et les classes : c'est une caractéristique constante de l'organisation de l'enseignement secondaire.

3. **Accueil à journée continue** : il s'agit de prendre en compte les espaces-temps pour assurer une prise en charge de qualité par les structures de jour parascolaires.
4. **Articulation scolaire / parascolaire / périscolaire:** outre les temps suffisants qui doivent être réservés pour les différentes périodes; les transitions entre chacune doivent être sécurisées tout en allant vers une certaine flexibilité (par exemple entre horaire scolaire > études surveillées > activités parascolaires).
5. **Rythmes journaliers et hebdomadaires des élèves** : prise en compte des éléments connus de chronobiologie / chrono psychologie)

6. **Offre de prestations scolaires hors grille-horaire** : les études surveillées, appuis et soutiens pédagogiques, mais aussi cours de langue et culture d'origine peuvent se dérouler en dehors du cadre strict des horaires-blocs.
7. **Adéquation horaire élève / charge et activités des enseignants** (28.9 périodes X 45 minutes sans augmentation, y compris temps d'accueil): les horaires des élèves doivent être découpés en périodes qui permettent de traduire la charge de travail de l'enseignant. Celle-ci est exprimée en périodes d'enseignement, ce qui ne signifie pas pour autant que l'enseignant travaille seulement quand il est face aux élèves. C'est une convention utilisée dans tous les systèmes éducatifs. La fourchette en Suisse va de 28 à 31 périodes, avec des périodes qui n'ont pas toute la même durée selon les cantons.
8. **Temps suffisant pour la pause de midi.** Ce temps, qui doit permettre l'organisation des repas dans le parascolaire, ne peut pas dans l'immédiat être raccourci en deçà de 120 minutes selon l'ACG et le GIAP.

Cl. Howald précise à ce propos que si l'on entend respecter le principe posé de la "fourchette verte", si l'on considère que les enfants doivent se reposer après le déjeuner, si l'on admet enfin que le déplacement entre l'école et le lieu du repas peut parfois être de 15 minutes (avec accompagnement nécessaire pour les plus petits), il n'est selon les normes actuelles pas possible d'offrir une telle prestation en deçà de 120 minutes. **Cl. Howald** ajoute que le GIAP peine à fidéliser son personnel qui, si le temps d'accueil devait être réduit à 3 heures par jour, serait encore plus difficile à trouver.

9. **Différenciation par cycles** et progression de la dotation d'enseignement pour les élèves: ce principe de différenciation doit pouvoir être respecté.
10. **Offre de temps partiel et de temps d'accueil au cycle élémentaire:** les plus petits (4 ans) doivent pouvoir fréquenter l'école à temps partiel, pour une certaine durée. Il est à ce titre important de souligner que le temps d'accueil aujourd'hui mis en place en 1P (future 3^{ème}) se transformera dès 2011 en temps d'enseignement.

B. Riedweg précise à ce propos que la tendance actuelle repose sur une réduction du temps d'accueil l'après-midi en future 3^{ème} année.

Pour répondre à **O. Baud** qui demande en quoi l'adéquation entre horaires professionnels et scolaires se justifie, **F. Wittwer** précise que le fait que l'école se termine à 11h30 alors que les horaires professionnels se terminent généralement à 12h00 est source de décalages. La fin d'après-midi est aussi un moment difficile à gérer pour une grande partie des familles (problème d'adéquation d'horaires), comme le relève l'enquête du SRED.

O. Baud rétorque que l'horaire de 40 heures ne correspond pas à celui de l'écolier et qu'il est impossible de les mettre en adéquation.

F. Wittwer reconnaît qu'il ne peut s'agir d'une adéquation stricto sensu; l'on peut en revanche trouver une meilleure adéquation dans les temps de transition.

P. Minten relève que certaines balises sont fixées, qu'elles sont incontournables, alors que d'autres sont modulables. Une distinction doit être faite, selon lui, à ce niveau, pour définir les critères sur lesquels on dispose d'une marge de

manœuvre.

Le commentaire de **Cl. Howald** porte sur le critère d'adéquation avec les horaires professionnels. S'il est vrai que beaucoup de femmes travaillent à 100%, un grand nombre d'entre elles travaillent à temps partiel, or il est impossible de concilier un 50% avec un horaire scolaire qui se termine à 11h30. La demande de prise en charge des enfants jusqu'à midi, voire midi et quart, est ainsi très importante. Concilier les horaires à midi permettrait aux parents de s'organiser différemment et de pouvoir déjeuner avec leurs enfants.

M. Kleiner souhaite savoir si les 10 millions évoqués par M. Beer en lien avec la modification de l'horaire scolaire incluent aussi les moyens supplémentaires qui devront être mis à disposition du GIAP.

F. Wittwer précise que ces 10 millions (qui sont à ce stade une estimation communiquée au Grand Conseil au moment où il s'est prononcé sur HarmoS) concernent uniquement les prestations scolaires supplémentaires induites par l'augmentation des horaires scolaires. Donc ils ne concernent pas le GIAP (financé à 90% par les communes).

M. Kleiner relève que le fait de vouloir augmenter les prestations d'accueil pour réduire la pause de midi aura inévitablement un coût.

F. Wittwer indique que ces coûts induits par une augmentation nécessaire de la prise en charge résultant de l'augmentation des horaires scolaires et de l'accueil à journée continue seront estimés dans le cadre du projet de loi annoncé par le Conseiller d'Etat..

Considérer que le temps de la pause de midi (120 minutes) est incontournable revient, selon **G. Chamoux**, à éliminer de fait quatre variantes sur les huit modèles proposés.

F. Wittwer souligne qu'une réduction de la pause de midi en deçà de 120 minutes poserait en effet un certain nombre de problèmes au GIAP. Il importe d'en être conscient, mais à ce stade encore "exploratoire" il faut procéder à des pesées d'intérêt. C'est le but de l'exercice de ce jour.

I. Widmer rappelle que le GIAP est financé à 90% par les communes, qui seront donc appelées à supporter ces coûts supplémentaires. Les contraintes actuelles en termes de restaurants scolaires sont une évidence. D'autres alternatives sont possibles mais elles nécessiteraient de repenser la collaboration entre le GIAP et la FAS'e ou d'autres institutions. La mise en place de ces autres pistes nécessiterait un certain délai, sans doute au-delà de 2011.

Les propos tenus par I. Widmer sont, juge **Cl. Howald**, la raison même. La demande des parents est forte pour une prise en charge différenciée, notamment l'après midi et aussi à midi. Une réflexion est en cours entre le GIAP et la FAS'e sur le public cible et la répartition du temps de prise en charge. Elle ne peut s'inscrire que sur la base de l'horaire fixé.

B. Riedweg estime important d'avoir aussi à l'esprit le temps de travail maximum d'enseignement sans pause. Il ne paraît pas opportun d'aller au-delà de deux périodes consécutives (donc 90 minutes sans pause)

A. Thorel note que l'on pourrait imaginer, s'agissant de la pause de midi, de

décaler la fin de l'école le matin, pour ainsi permettre aux parents de déjeuner avec leurs enfants. Le nombre d'enfants fréquentant les cuisines scolaires s'en trouverait ainsi réduit. Aucune option ne doit, selon **A. Thorel**, être évacuée.

F. Wittwer indique que l'on constate de manière générale une augmentation régulière des demandes de prise en charge par le parascolaire; cette demande va très vraisemblablement continuer à croître, particulièrement à midi, même si cette augmentation peut être atténuée selon les propos de Mme Thorel. **Ph. Chanon** pose la question de savoir si cette pause de 120 minutes est le fait d'une organisation intangible ou si c'est une question de moyens additionnels. Quelle est en d'autres termes la marge de contrainte à ce niveau?

D. Bellardant répond que les moyens ne sont pas extensibles; il est impossible de faire manger tous les enfants en un seul service et un service ne peut se faire en moins d'une heure. S'il y avait moins d'enfants, l'on pourrait imaginer de raccourcir la pause de midi. Les infrastructures actuelles et l'augmentation des effectifs contraignent à jongler; un 3^{ème} service (self service) a même dû être introduit pour 20% des enfants.

F. Wittwer en déduit que la nécessité d'une pause de 120 minutes est donc principalement dictée par des questions de moyens et de capacité à gérer le flux des élèves.

Cl. Howald explique que 52 associations fournissent les repas, avec une organisation très complexe. Le simple ajout du mercredi, avec possibilité de déjeuner, poserait ainsi de gros problèmes.

F. Wittwer insiste sur le fait que les différents modèles seront examinés, également avec des pauses de 90 minutes, en gardant à l'esprit que le choix d'une telle option impliquerait de revoir de façon globale tout le dispositif lié aux repas et à la pause de midi; ce serait donc un obstacle sérieux difficile à surmonter, en tout cas dans un premier temps.

Pour revenir à la proposition de P. Minten de distinguer les critères selon leur caractère intangible ou non, **Cl. Dupanloup** considère les critères 1, 2 et 7 comme inamovibles. S'agissant du 6, il signale que l'on pourrait, eu égard aux problématiques soulevées notamment par la communauté portugaise, imaginer des dispositions au niveau des centres de loisirs et des maisons de quartier (en tout cas le samedi matin).

O. Baud, s'il peut admettre cette nécessité d'une pause de 2 heures, juge qu'il n'y a pas de relation directe entre le critère 8 et l'horaire des élèves. Les écoles genevoises sont suffisamment proches des domiciles des élèves, dont la majorité peut de ce fait rentrer seule à la maison. Il s'interroge également sur l'influence du changement horaire sur l'adéquation entre horaire de l'élève et charge et activités des enseignants (critère 7). Aucune différence n'est faite à l'école primaire entre les périodes de 50 ou de 45 minutes. Attention à ne pas vouloir secondariser le primaire; telle n'est pas la réalité du terrain.

F. Wittwer parlerait plutôt d'organiser l'enseignement primaire en fonction des exigences posées par l'enseignement, avec un nombre plus important mais qui reste limité d'intervenants qui interagissent dans le cadre de l'horaire de l'élève. C'est une tendance observée dans la plupart des cantons (au cycle 2) et qui sera renforcée avec l'introduction de l'anglais.

Pour répondre à la question de savoir combien d'établissements ne disposent pas de cuisines, **D. Bellardant** précise qu'il y a 100 réfectoires pour 150 écoles, avec des élèves qui sont donc contraints de se déplacer.

Cl. Howald prend l'exemple de l'École de Pinchat, où les élèves doivent marcher jusqu'à la Maison de retraite de Vessy, avec 40 minutes pour manger.

Mme Bonvin souhaite savoir quel est le temps nécessaire pour un enfant pour manger et s'il ne serait pas imaginable de superposer les horaires.

Cl. Howald cite la norme OMS selon laquelle 1 heure doit être consacrée au déjeuner. L'horaire décalé est par ailleurs déjà pratiqué aujourd'hui, pour permettre théoriquement à chaque enfant d'avoir 30 minutes pour déjeuner. Le temps restant (auquel il convient de retrancher le temps d'attente) est utilisé en temps de repos et de jeu.

M. Spagnoli évoque aussi l'impact d'un changement d'horaire sur l'offre de prestations scolaires hors grille horaire (critères 4 et 6).

La question, relève **F. Wittwer**, consiste à déterminer les critères qui relèvent de la pratique et impose des contraintes incontournables par rapport à des critères pour lesquels la marge de manœuvre permet les discussions.

Le critère 1 est une nécessité, dès lors qu'il découle d'orientations politiques données par le Conseil d'État et le Grand Conseil dans le contexte de l'harmonisation de la scolarité obligatoire. Neuchâtel va augmenter sa dotation horaire de 11 périodes hebdomadaires sur l'ensemble de la scolarité obligatoire. Cette mesure touchera principalement les cycles élémentaire et moyen, soit une augmentation de 2-3 périodes par année de scolarité. Il est question à Genève d'une augmentation à 1440 minutes hebdomadaires, sachant que cette augmentation n'est pas définitive du point de vue de la répartition. Même si l'horaire augmentait de 16 périodes (4 années à 4 périodes), Genève ne se situerait pas encore au niveau des cantons les mieux dotés. Sans vouloir parler de "course au classement", l'opération entreprise n'a pas pour but de "bricoler" un horaire pour arriver à une dotation horaire qui placerait Genève dans le groupe inférieur des cantons les moins bien dotés.

O. Baud pense qu'il serait précisément important de pouvoir disposer d'informations claires par rapport à la réalité des autres cantons.

F. Wittwer reconnaît que le dossier avance lentement au niveau de la CIIP dans l'optique de la clarification de ces différents points et de l'harmonisation du temps scolaire avec les autres cantons.

Il ne faudrait pas, souligne **M. Kleiner**, augmenter pour augmenter. Il rappelle la volonté d'harmonisation, qui doit contribuer à faciliter la circulation des élèves entre différents systèmes.

F. Wittwer ajoute que la dotation horaire n'est pas une fin en soi : elle résulte de la nécessité de répondre aux exigences des contenus - des connaissances et compétences de base - à enseigner dans chaque région linguistique. C'est à partir de là qu'intervient l'harmonisation de la dotation horaire. L'élément de réussite d'un système éducatif n'est pas seulement le temps d'enseignement, mais aussi et surtout les conditions cadre, dont la confiance accordée aux enseignants, le climat des écoles, qui doivent également être rediscutés.

F. Wittwer précise encore, pour répondre à une interrogation de Ph. Chanon sur

la décision prise par le canton de Vaud, que le peuple vaudois a voté le principe constitutionnel de l'accueil à la journée continue.

S. Bonvin relève que l'accueil continu est, en termes d'infrastructures, plus facile à mettre en place dans le canton de Vaud (écoles rurales, salles communales proches). La situation n'est pas comparable à celle de Genève en termes de capacité d'accueil.

F. Wittwer précise que le canton de Vaud est confronté à d'autres problématiques (répondre à l'exigence des périodes blocs, cycle de transition à supprimer, etc.), Genève est, pour rappel, le seul canton à fonctionner sur le principe de 4 jours d'école dans l'enseignement primaire. Les membres de la commission recevront des indications relatives aux horaires scolaires en vigueur dans les autres cantons; de telles informations peuvent en effet être utiles à la réflexion.

Pour en revenir aux critères, et à leur caractère plus ou moins inamovible, **F. Wittwer** souligne que le critère des horaires-blocs (n°2) est incontournable, puisqu'il figure comme tel dans le concordat HarmoS. Pour ce qui est du 3^{ème} critère, des offres de prestations sont nécessaires pour répondre aux exigences du futur contre-projet à l'initiative sur l'accueil continu.

Le 4^{ème} critère comporte un aspect de mise en œuvre dans la mesure où il est impératif d'améliorer les transitions; il est de l'ordre de la contrainte mais n'est pas en lien direct avec les horaires scolaire.

Cl. Howald évoque la contrainte de travailler ensemble pour le scolaire, le para et le péri scolaire. Ce caractère obligatoire doit être intégré à la réflexion.

F. Wittwer poursuit en relevant le caractère incontournable du 5^{ème} critère, ce qui n'implique pas pour autant de se calquer sur l'horaire "idéal" du Professeur Testu.

Le 6^{ème} critère est un élément important qui doit venir se greffer à la réflexion, dès lors qu'il met en jeu l'aspect d'articulation avec le parascolaire.

Le 7^{ème} critère pose une contrainte de lisibilité forte pour le DIP.

Le 8^{ème} critère a déjà été évoqué précédemment.

Pour ce qui est du 9^{ème} critère, l'on dispose des données concernant les heures à laquelle l'école doit débiter et se terminer.

Le 10^{ème} critère est un élément à considérer, en partant du modèle d'horaire fixé pour le cycle moyen, avec des spécificités à prendre ensuite en compte pour le cycle élémentaire

Partant du fait que la demi-journée supplémentaire s'adresserait en priorité aux élèves de 3-6P, **Cl. Howald** indique que, par nécessité d'organisation familiale, le parascolaire pourrait parfaitement mettre en place une offre d'accueil et de prestations pour les enfants scolarisés au cycle élémentaire qui n'auront pas cette ½ journée supplémentaire.

F. Wittwer en déduit que pour le cycle élémentaire, où l'on pourrait éventuellement se passer de l'école le mercredi matin, il serait donc possible d'assurer le principe d'horaires blocs grâce à une offre de prise en charge facultative tous les mercredis matins par le parascolaire. Il est important de garder cette option en tête par rapport au(x) modèle(s) choisi. Ce pourrait effectivement être une conséquence de l'augmentation de l'horaire scolaire au cycle moyen.

A. Thorel relève que si l'option du mercredi matin n'était pas choisie, il

conviendrait alors, dans le respect des horaires blocs, d'organiser des prestations le mercredi matin pour les cycles élémentaires et moyens, les élèves du cycle d'orientation ayant des cours à ce moment-là.

F. Wittwer précise que le principe d'horaires blocs n'est à ce jour pas respecté à Genève du point de vue de la répartition entre ½ journées et journées d'école. Si l'offre est différenciée d'un cycle à l'autre, il faut alors s'appuyer sur HARMOS qui préconise de mettre en place une offre de prise en charge durant cette ½ journée, de manière à ce que la période de prise en charge des enfants soit la même durant toute la scolarité obligatoire.

P. Minten insiste sur le fait qu'il existe un certain nombre de prérequis qui n'entrent pas en discussion. La commission remplira son mandat si elle propose un horaire scolaire répondant aux critères 4, 5, 6 et 8.

F. Wittwer rappelle que M. Beer a dès le début affirmé qu'il ne voyait pas de solution plus raisonnable que celle de réinstaurer la ½ journée du mercredi. L'exercice auquel la Commission doit aujourd'hui se prêter vise à sélectionner, sur la base de tous les travaux conduits, deux modèles qui seront soumis à consultation. Les trois "macro scénarios" ont servi de base pour proposer 8 variantes non exhaustives.

Ph. Chamoux souhaite savoir s'il serait envisageable de réduire la pause de midi de 15 minutes.

F. Wittwer répond que ces 120 minutes ne sont pas à ce stade absolument incontournables; les moduler aurait toutefois un certain nombre d'incidences, qui impliquent de poser des alternatives.

Mme Cl. Howald cite l'exemple de la région Dardagny - Russin - La Plaine, où il est juste possible de tout faire en deux heures; à Jussy le nécessaire prend moins de temps et en Ville, 15 minutes de plus ou de moins n'auraient pas une grande incidence. Les situations sont très différentes.

F. Wittwer insiste sur le fait que si l'on va en consultation, il conviendra alors d'expliquer à tous les partenaires les avantages, implications, conséquences potentielles et coûts de telle ou telle option, pour permettre à chacun de se prononcer en toute connaissance de cause.

4. Présentation de modèles d'horaire des élèves

Cl. Goldschmid indique que les membres de la commission ont reçu un certain nombre de propositions de modèles, basés sur les trois grandes catégories: horaire continu, 4 jours allongés et 4 jours ½ (avec des temps différents de pause à midi). La variante 2a présente la particularité de prévoir un temps d'appui entre 8h et 8h30, cette demi-heure venant en plus des 1440 minutes. Ce document est un document qui ne propose aucun modèle idéal. Chacun a aussi reçu la liste des différents groupes de travail, les personnes soulignées étant les rapporteurs, qui auront pour tâche de donner la synthèse des travaux, avec 1-2 (3 au maximum) options préférées.

A noter que l'option H3 repose sur des pauses respectives de 20 et de 10 minutes.

5. Restitution des travaux des groupes

Sachant que l'assemblée se trouve, selon la chronobiologie, dans la phase la plus aiguë de son attention, le moment est bien choisi, juge **F. Wittwer**, pour prendre connaissance des résultats des travaux des différents groupes. Il conviendra ensuite de faire une première synthèse dans l'optique de déterminer le ou les modèles horaire qui devront être soumis à la consultation formelle. Chaque modèle fera l'objet d'un préambule, d'un bref exposé des motifs; les arguments respectifs des différents modèles retenus seront développés, de manière à ce que tout le monde puisse ensuite se prononcer en connaissance de cause. L'accès aux différents éléments d'informations sera également prévu, pour accompagner la consultation.

➤ Groupe 1

M. Kleiner dit avoir ressenti très clairement un "pilotage" du DIP dans la manière de fonctionner du groupe 1... S'est aussi posée aussi la question de savoir qui on représentait et quelle variante allait être proposée. Le groupe était d'accord sur le fait que l'horaire continu, même s'il reflète une certaine volonté manifestée par une partie de la population, est irréaliste en termes de projet de société et impossible à mettre en œuvre. Il a donc été choisi de ne même pas évoquer cette solution inconcevable et irréalisable et de ne pas laisser les gens se prononcer à son propos. H1 est de ce fait éliminé d'office.

H2 et H3 ont pour leur part l'avantage de conserver le mercredi de congé et le groupe y voit donc un certain intérêt, tout en relevant qu'aucune solution satisfaisante n'est ici proposée: avec H2, l'école se termine trop tard (17 heures); avec H3 la pause de midi est trop courte (90 minutes).

Le groupe a dès lors opté pour un H3 amélioré, avec une pause de midi de 105 minutes, le temps scolaire restant le même pour le cycle moyen. Il a aussi été question de dérogation aux périodes blocs.

F. Wittwer précise que l'horaire H3 amélioré repose donc sur une pause de midi de 105 minutes, entre 12h15 et 14 heures, l'école se terminant à 16h35. C'est un modèle 5/3 (5 périodes le matin et 3 l'après-midi). Le groupe de travail s'est déterminé sur deux modèles à soumettre à la consultation, dont celui-ci. L'analyse a porté sur l'opportunité de proposer en consultation un modèle d'horaire sur 4 jours, avec un allongement de la dotation horaire. La majorité du groupe s'est prononcée pour que ce scénario (H3 amélioré) soit proposé.

M. Kleiner ajoute que le groupe en est arrivé ensuite à dire que la seule solution viable était H5, ce qui implique cependant une fin de l'école à 11h20. Il est donc proposé qu'une solution de garde des enfants soit prévue entre 11h20 et 12h15 (pour répondre à l'exigence des parents), avec en outre la possibilité de déjeuner à l'école 5 jours par semaine.

P. Minten souligne que le seul scénario ayant obtenu le consensus au sein du groupe est précisément le H5. Le groupe s'est aussi posé la question de l'option de quatre jours. Dans la mesure où plusieurs personnes s'étaient prononcées en faveur de cet horaire, il a été choisi de le proposer aussi, avant tout dans un souci de respect démocratique.

Reste à savoir, poursuit **F. Wittwer**, s'il est, en tenant compte des rythmes chrono biologiques des enfants, raisonnable, satisfaisant et pertinent de

proposer ainsi un scénario sur quatre jours pour le cycle moyen.
Le groupe a privilégié dans son étude le fait que l'école se termine le matin à 12h15, cette alternative permettant aux familles, selon le GAPP, de se retrouver plus souvent pour le déjeuner.

S. Capeder relève qu'il s'agit pour lors simplement d'une proposition du GAPP et pas d'un choix définitif. Les parents considèrent que le fait de terminer à 11h45 ou 12h00 plutôt qu'à 11h30 ne changerait rien. Les avis sont en revanche partagés sur l'option des 12h15, certains ayant le souci d'un trop grand décalage entre les longueurs respectives du matin et de l'après-midi.

➤ **Groupe 2**

S. Duhoux précise qu'aucun des modèles proposés n'a fait l'unanimité. Plusieurs considérations d'ordre général ont été formulées: les activités scolaires, parascolaires et périscolaires doivent impérativement être coordonnées, quel que soit le changement d'horaire adopté; la question des locaux est très délicate; la question des devoirs doit aussi être gardée à l'esprit.

Trois modèles ont été retenus avec certains aménagements:

- H3 offre l'avantage de garder le mercredi libre pour certaines activités; il est considéré comme le modèle d'allongement journalier sur 4 jours le moins pire. Il a en revanche le désavantage d'allonger le temps de présence des élèves à l'école, à moduler en fonction des cycles.
- H5 aménagé, avec l'école les mercredis matins entre 9 et 12h15 et éventuellement une prise en charge prévue dès 8h00; le groupe s'est ici posé la question du déjeuner du mercredi et de l'opportunité d'assurer ou non cette prise charge dès 8h00. De manière à rendre possible l'organisation de différentes activités (concerts, spectacles, etc.) le début des après-midi des quatre autres jours de la semaine serait quant à lui décalé, la classe se déroulant entre 14h15 et 16h00.
- L'option la plus simple, juge le groupe, est d'apporter le moins de changement possible, en gardant l'horaire actuel (8h00 - 11h30 et 13h30 - 16h00), auquel 4 périodes seraient ajoutées le mercredi matin. Un accueil serait assuré dès 7h00 et jusqu'à 11h30 les mercredis, 18h00 les autres jours.

P. Hess relève que H3 posait aussi le problème du temps de repas à midi. La dernière proposition est apparue comme la plus consensuelle au niveau du groupe, dans la mesure où c'est celle qui répondait le mieux à l'ensemble des critères et qu'elle avait peu d'implications aux niveaux organisationnel et financier. Ce modèle est apparu comme le meilleur compromis possible, avec une réflexion à mener s'agissant d'intégrer la possibilité

- pour tous les enfants de faire leurs devoirs
- de les faire soit de manière autonome dans un local du parascolaire, soit en classe avec l'appui d'un enseignant pour les enfants qui en ont besoin.

➤ **Groupe 3**

Ci. Dupanloup précise au préalable que ce groupe réunissait, en plus des personnes mentionnées sur la liste, Mme Widmer (et non Mme Irminger) et

Mme Comment du GAPP. M. Schüle n'était quant à lui pas présent.
Trois propositions de scénarios ont été formulées.

- Horaire continu: variante 1bis avec 30 périodes à la place de 32. Cette option mériterait une analyse approfondie des risques, avantages et désavantages induits, dès lors qu'elle implique un changement important de société, avec aussi un côté novateur potentiellement stimulant. Elle engendrerait par ailleurs des coûts extrêmement élevés, qu'il importerait de mesurer.
- Les variantes 2 et 3 sont celles qui ont le moins retenu l'attention du groupe. A noter toutefois qu'elles ont fait l'objet d'un certain plébiscite au niveau des parents, voire des enseignants.
La variante 3 bis serait proposée par le groupe, avec une pause de midi portée à 120 minutes et pour conséquence de réduire les pauses et de commencer l'école à 7h55. Plus d'aspects négatifs que positifs ont ici été relevés, notamment en ce qui concerne le rallongement des activités quotidiennes et la suppression probable - ou en tout cas une forte réduction - d'un certain nombre d'activités en fin d'après-midi. Cette densification des activités scolaires sur 4 jours n'est pas en bonne adéquation avec les principes proposés par le Professeur Testu en matière de rythmes chrono biologiques.
- H4 - H5 - H6 - H7 - H8: le groupe a longuement discuté des contraintes engagées par ces divers scénarios sur tous les milieux. Aucune de ces options ne donne satisfaction. La variante de 4 jours et demi semble préférable mais aucun des modèles proposés n'a été privilégié par le groupe qui propose de tenir compte de trois critères:
 - la pause de midi, entre 90 et 120 minutes, à prévoir entre 11h45 et 14h;
 - la fin des cours à 16h00;
 - une permanence d'accueil prévue entre 7 h et 8h30 le matin

B. Riedweg juge utile de préciser que la direction de l'enseignement primaire privilégie la solution des 4 périodes le matin, 3 l'après-midi.

➤ **Groupe 4**

B. Matthey indique que l'horaire continu a été vite abandonné, car jugé irréaliste.

Entre H2 et H3, le groupe a choisi de garder le moins pire, soit H3, qui présente toutefois plusieurs défauts: les enfants finissent très fatigués; la pause de midi est ingérable et il est impossible en l'état d'imaginer changer concrètement quelque chose à ce niveau.

Un semi consensus a finalement été obtenu sur H8, mais décalé pour ne pas terminer à 16h15. Il a paru plus simple de garder les horaires actuels et d'y ajouter le mercredi matin ainsi que 10 minutes aux récréations du matin, pour ainsi avoir des périodes de 45 minutes toute la journée. Le reste des problèmes n'est pas résolu, notamment entre 11h30 et 12h15. Une prise en charge par le GIAP pourrait si nécessaire être imaginée, pour les enfants qui vont ensuite déjeuner en famille.

6. Discussion et orientations pour la phase de consultation

Ajustement du calendrier

F. Wittwer rappelle que l'idée est de se projeter dans l'optique d'une consultation qui doit répondre à un certain nombre de critères déterminés pour garantir aux différents partenaires, pas tous représentés ici, des propositions cohérentes, réalistes, possibles à mettre rapidement en œuvre. Il ne faut pas prendre le risque de proposer des options irréalistes ou trop coûteuses. Les principes du changement doivent être conciliés avec ceux de la réalité et de la faisabilité du modèle proposé. Il apparaît a priori, au vu des retours des travaux des groupes, inutile de proposer un horaire continu, qui ne pourrait pas être mis en œuvre. Est-il en revanche opportun de présenter l'horaire allongé sur quatre jours? C'est une question avant tout stratégique

F. Wittwer retient une forme de convergence pour le modèle actuel plus le mercredi, qui répondrait à un certain nombre d'exigences en matière de lisibilité et d'évolution acceptable. Le Conseiller d'État a parlé de proposer une alternative pour la consultation, avec deux modèles à choix; reste à définir quelle est la meilleure option: un modèle sur 4 jours, avec une présentation de tous les inconvénients (fatigue, surcharge, concentration de l'ensemble du travail sur 4 jours) ou deux modèles avec répartition sur 4 jours et demi?

F. Wittwer invite les membres de la commission à réagir et à valider la méthode de travail pour la suite. Il ajoute qu'un peu de temps sera nécessaire pour réaliser la synthèse des travaux de ce jour. Une proposition d'ordre du jour sera ensuite envoyée pour une séance de la commission HHS à prévoir dans une quinzaine de jours.

S. Capeder indique que le GAPP a commencé à ouvrir la discussion avec les parents. Il est difficile pour eux d'arriver à suivre, faute d'information. Ils ont besoin de comprendre pourquoi le Comité du GAPP, d'abord favorable à un allongement de l'horaire, privilégie maintenant la solution du mercredi matin, qui est considérée comme la moins mauvaise solution s'il faut augmenter l'horaire scolaire. Le fait de proposer plusieurs modèles - dont un qui ne satisferait personne mais qui répondrait uniquement à la nécessité de proposer deux modèles - à des gens qui n'ont pas le même niveau d'information et de compréhension et qui ont aussi beaucoup de - fausses - croyances risque de ne pas être crédible. Le comité du GAPP serait plus favorable à présenter un seul modèle, accompagné de toutes les explications nécessaires.

B. Riedweg précise que son intervention s'inscrit dans la suite des travaux en lien avec le cycle élémentaire. Il souhaite d'abord savoir si la proposition du GAPP visant à introduire le mercredi matin uniquement pour le cycle moyen est toujours d'actualité, auquel cas une autre variante pourrait être proposée pour le cycle élémentaire.

F. Wittwer note que cette question porte sur le fait d'avoir le mercredi matin sur les 8 années de primaire ou uniquement sur le cycle moyen.

S. Capeder répond que les parents sont extrêmement clairs à ce niveau, ce qui a d'ailleurs été confirmé en dernière assemblée des délégués: ils ne souhaitent pas d'augmentation pour la dotation horaire du cycle élémentaire.

B. Riedweg estime qu'une séance supplémentaire serait peut-être nécessaire pour réfléchir au modèle à privilégier pour le cycle élémentaire, en partant du modèle retenu pour le cycle moyen.

M. Kleiner dit ne pas vouloir donner ici de leçon de démocratie. Il tient cependant à rappeler que les membres de la commission sont aujourd'hui réunis pour défendre des intérêts, des positions. Il serait selon lui dangereux d'éliminer de facto certaines options. Il préférerait laisser les différents choix ouverts, en explicitant très clairement le cheminement parcouru. Certains milieux considèrent toujours, pour mémoire, que l'horaire continu est positif; l'éliminer d'office, sans leur offrir la possibilité de se prononcer, conduira donc inmanquablement à des frustrations. La commission n'a pas pour rôle d'éliminer des éventualités.

F. Wittwer rétorque que l'essentiel à ses yeux est de toujours expliciter, en démocratie, les raisons pour lesquelles on réduit à un moment donné le choix à tel ou tel modèle, en fonction de la pertinence de chacun. La commission ne doit pas proposer de solution irréaliste mais elle se doit dans le même temps d'expliquer pourquoi.

S. Bonvin souligne avoir, grâce à des informations très précises données par Mme Howald, opté pour le modèle H9, alors même qu'elle était au début très favorable au H3. Proposer une seule option à la consultation risque de déboucher sur un référendum. D'un point de vue démocratique, il est préférable d'en soumettre deux.

S. Bonvin dit par ailleurs avoir été gênée par la remarque selon laquelle la SPG ne se prononcerait à ce stade sur aucun scénario (dixit sa représentante).

F. Wittwer rappelle que l'objectif de la commission est de se déterminer sur le contenu et la méthode en vue de la consultation formelle préalable à la rédaction d'une loi. Le Conseiller d'État demande que la commission lui livre une analyse et qu'elle lui précise les éléments de consensus et les obstacles. Une décision politique sera ensuite prise, traduite par un projet de loi qui sera soumis au Grand Conseil et qui ne proposera lui qu'un seul modèle. Cette solution sera - ou non - approuvée par les députés et fera - ou non - l'objet d'un référendum. Soumettre deux options à la consultation permettrait de donner plus d'arguments en vue de la décision politique.

P. Hess relève que les milieux représentés dans son groupe se sont positionnés plutôt au niveau des critères que des préférences personnelles. Les différents critères ont été analysés et l'ajout du mercredi matin est fonction de cette analyse.

P. Hess reconnaît l'existence d'un décalage énorme entre les informations dont disposent les membres de la commission et celles des parents en général; un effort important de communication doit être consenti à ce niveau. Il n'en demeure pas moins que le fait de proposer un seul modèle changerait la perception de la consultation: si l'on propose au moins 2 modèles, les différents partenaires seront invités à se prononcer sur les modalités du changement; si l'on en propose qu'un, les partenaires non avertis risquent de comprendre qu'ils ont le choix entre augmentation horaire et statu quo.

S. Capeder précise que nombreux sont les parents qui ont compris qu'il ne s'agissait plus d'une question de choix personnel. Ils ont parfaitement conscience des complexités de la réflexion et du nombre de paramètres à prendre en compte. Ils ont compris que l'on s'avançait vers la solution du mercredi matin; il n'est pas forcément mieux de les consulter alors que le choix est biaisé, faute d'équivalence entre les deux options qui pourraient être proposées et faute de deux scénarios défendus de la même manière.

F. Wittwer juge que proposer un seul modèle présente en effet des risques,

dans la mesure où toutes celles et ceux qui ne seront pas d'accord avec le seul vont s'y opposer (en créant ainsi une addition des refus pour des raisons sans doute opposées...). Proposer deux modèles alors que l'on sait pertinemment lequel sera retenu n'a pas non plus de sens.

P. Minten dit avoir rêvé de l'horaire continu et avoir été mandaté par le milieu qu'il représente pour le défendre. Il a aujourd'hui compris que ce modèle était irréaliste et que la seule option sur laquelle il y avait consensus était celle du mercredi matin. Il convient à présent de travailler sur les modalités d'un horaire sur 4 jours et demi qui tienne compte des intérêts de toutes les parties.

La commission devrait, selon **Cl. Dupanloup** être extrêmement claire dans les choix proposés et mis en consultation. Il ajoute que la phase de consultation a en fait déjà commencé. Peut-être faudrait-il se donner plus de temps pour étoffer la discussion, afin d'arriver à une solution qui soit véritablement ancrée dans les différents milieux représentés ici.

F. Wittwer reconnaît que la consultation a déjà débuté, raison pour laquelle il parle bien de consultation formelle pour celle à venir.

Cl. Howald évoque le principe de réalité par rapport aux soucis des communes qui sont de trois ordres: locaux, finances, type de prestation offerte. L'option du mercredi peut par rapport à ces soucis être considérée comme une option praticable; c'est une conclusion qui peut aisément être rapportée aux communes.

B. Riedweg anticipe sur l'horaire du cycle élémentaire, pour distinguer deux façons de jouer avec les éléments progressifs: mercredi matin ou pas; après-midi raccourcies. Ce sont là deux alternatives possibles et il est important que ces éléments soient intégrés à la réflexion.

Reconnaissant que la déclinaison est différente en ce qui concerne le cycle élémentaire, **F. Wittwer** évoque aussi la possibilité de jouer sur la distinction entre temps d'accueil et d'enseignement.

M. Kleiner souhaite savoir quel sera le moment opportun pour aborder la question des coûts induits estimés du changement horaire.

La commission doit en premier lieu, insiste **M. Wittwer**, se prononcer sur 1-2 modèles à proposer. Une étude d'impact sera ensuite réalisée, pour décliner clairement les différents scénarios auprès des partenaires concernés. Le Conseiller d'État devrait être saisi aux alentours de février ou mars 2010 du rapport qui expliquera, arguments à l'appui, les propositions et les positions des partenaires. Sachant que les cantons disposent de 5 ans pour toute la mise en place d'Harmos, il faudra déterminer également le moment le plus favorable pour basculer dans le nouvel horaire scolaire. Les différents éléments d'opportunité devront être évalués, de manière à garantir l'adhésion des différents partenaires.

I. Widmer relève que le dossier est complexe et qu'il nécessite de faire des exercices de réalité et de compromis. Les options présentées ne doivent pas forcément appartenir à l'une des trois grandes familles présentées: horaire continu, mercredi matin, journées allongées. D'autres alternatives plus fines peuvent être privilégiées. **I. Widmer** ajoute que les arguments pédagogiques lui ont aujourd'hui manqué; il convient pourtant d'en tenir compte dans la réflexion.

A. Thorel juge que la proposition d'alternative de M. Riedweg mériterait d'être

plus finement analysée.

F. Wittwer indique que le cycle élémentaire fera l'objet de l'étape suivante, pour aboutir finalement à la proposition d'un modèle pour les cycles élémentaire et moyen, auquel on ajoute aussi le CO. La consultation portera sur des modèles qui couvriront les 11 ans de scolarité obligatoire, dans le respect des horaires blocs. **F. Wittwer** rappelle l'objectif politique proclamé au niveau des chefs de l'instruction publique des cantons romands, à savoir que 95% d'une volée doit obtenir la certification au niveau du secondaire 2 : il faut donc assurer à tous les élèves une formation de qualité durant la scolarité obligatoire.

Pour revenir à la remarque de Mme Widmer, **S. Duhoux** tient à souligner que la SPG souhaite précisément avoir un débat qualitatif, ciblé sur la pédagogie. Ce débat doit avoir lieu en interne au DIP.

B. Matthey ajoute que les discussions n'ont en aucun cas fait l'impasse sur la pédagogie. Un consensus s'est dégagé pour partir de principes pédagogiques et essayer de les appliquer.

F. Wittwer relève que le fait d'étayer les éléments pédagogiques à l'appui de l'augmentation horaire ne convainc pas encore une partie des partenaires. Il importe de savoir ce que l'on attend qualitativement en améliorations. Se donner les moyens de soutenir les enfants qui ont des difficultés à apprendre est un autre des objectifs de l'harmonisation et constitue un projet prioritaire.

En conclusion de cette journée de travail, une synthèse sera réalisée par le SG du DIP et la commission HHS se réunira en décembre pour se prononcer sur le cadre, la méthode et le contenu de la procédure de consultation, en particulier sur les choix qui seront soumis aux différents partenaires appelés à se prononcer.

F. Wittwer adresse sa reconnaissance à I. Bonvin pour son accueil au Centre sportif des Evaux et à tous les participant-e-s pour la qualité de leurs contributions et l'état d'esprit centré sur une vision de l'intérêt général qui a prévalu.

**La prochaine réunion de la commission HHS
aura lieu**

**le mardi 15 décembre 2009
de 17 à 19 heures**

Département de l'instruction publique - salle 2 -